

<https://www.snetap-fsu.fr/NON-a-la-repression-des-lyceens-lyceennes-etudiants-et-etudiantes.html>



NON à la répression des lycéens, lycéennes, étudiants et étudiantes !

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : vendredi 19 septembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH103/capture_d_e_cran_2025-09-19_a_10_16.00-813d3.png

Lors de cette rentrée 2025, une fois de plus, les lycéens, lycéennes, étudiants et étudiantes se sont trouvés placés dans des conditions d'étude dégradées du fait des mesures d'austérité à l'Éducation nationale et dans l'enseignement supérieur. Plus de 100 000 d'entre eux étaient sans affectation dans l'enseignement supérieur après la première phase d'admission Parcoursup.

Une partie de la jeunesse a été particulièrement présente dans les manifestations du 10/09, exigeant un autre avenir, affirmant son opposition aux idées d'extrême droite et appelant à une rupture claire avec les politiques économiques, sociales et environnementales menées jusqu'ici. Des dizaines de lycées, des universités ont été bloqués dans tout le pays (à Albi, Annecy, Brest, Grenoble, Lyon, Marseille, Mulhouse, Saint Etienne, Toulon, Toulouse...). D'autres mobilisations ont eu lieu les jours suivants dans un certain nombre d'établissements et de facultés.

Face à cette mobilisation de la jeunesse, l'exécutif, le ministre de l'intérieur démissionnaire en tête, a brandi la répression.

A Paris, un lycéen a été placé plus de 30 heures en garde à vue suivie d'une comparution immédiate devant le juge. À Tours, le 11 septembre, les élèves du lycée Louis Courier rassemblés pacifiquement devant leur établissement ont subi une charge des forces de police. Des lycéens ont été matraqués, brutalisés, aspergés de gaz lacrymogène, ce qu'ont immédiatement dénoncé les personnels, les représentants FNEC FP-FO, [SNES-FSU](#), et [SUD](#) éducation de l'établissement, ainsi que la [FCPE](#) d'Indre-et-Loire.

Nos organisations, FSU, FNEC FP-FO, [CGT](#) Educ'action, SUD éducation, partagent l'indignation des personnels et des parents face à ces mesures de répression brutales contre des jeunes qui exercent leur liberté d'opinion et d'expression et se mobilisent pour défendre leurs droits et leur avenir.

Elles dénoncent les consignes de fermeté adressées aux préfets par le ministre démissionnaire Retailleau contre d'éventuels blocages d'établissements scolaires ou universitaires.

Elles condamnent toute volonté de criminaliser l'expression des revendications, ainsi que toutes les violences commises contre des lycéens et étudiants. Elles s'engageront contre toute tentative de répression administrative, judiciaire et policière (sanctions ou poursuites) contre les lycéens, lycéennes et/ou les étudiants, étudiantes.

Elles appellent les personnels à se tenir aux côtés des lycéens et lycéennes notamment en leur permettant de faire valoir leurs droits, en particulier celui à manifester, notamment à l'occasion de la journée de grève et de manifestations du 18 septembre, tout en respectant l'indépendance du mouvement lycéen et étudiant.